

### *L'ajournement*

Il est aussi évident que les taux d'intérêt élevés que nous connaissons aujourd'hui n'ont pas ralenti la demande de crédit au Canada. Les données récentes publiées par la Banque du Canada révèlent que les banques à charte continuent de prêter à des taux très élevés et que la demande demeure forte dans les autres domaines de crédit.

Il semblerait également que les prix et les frais au Canada augmentent plus vite qu'aux États-Unis. Selon Statistique Canada, l'indice des prix à la consommation a continué de croître rapidement en mai. Cependant, le taux d'inflation aux États-Unis a un rythme moins soutenu. Les tendances inflationnistes et les taux d'intérêt courants vont sûrement s'en ressentir.

Il existe d'excellentes raisons pour que se maintiennent les écarts entre les taux demandés au Canada et aux États-Unis. Bien que nous souhaitions d'une part que les taux d'intérêt au Canada soient comparables sinon moindres qu'aux États-Unis, d'autres facteurs très réels présents au Canada suscitent une tendance contraire.

● (2215)

L'EMPLOI—A) LE PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT SCOLAIRE DES ADULTES AU COLLÈGE NIAGARA, B) LE MOTIF DE LA DÉCISION MINISTÉRIELLE

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Monsieur l'Orateur, c'est un principe philosophique progressiste conservateur et une responsabilité fondamentale du gouvernement de donner à chaque personne les moyens nécessaires d'étudier pour réaliser tout son potentiel et employer ses talents le mieux possible. On devrait offrir des services d'enseignement aux étudiants à plein temps et à temps partiel, aux adultes comme aux jeunes, afin de leur permettre de se perfectionner, de se recycler et on devrait les offrir aussi aux sans-travail. Comme je crois à ces principes, je suis sorti affligé d'une réunion à laquelle ont participé des étudiants du Collège Niagara qui suivaient des cours de perfectionnement scolaire, un cours d'enseignement tout à fait élémentaire pouvant les mener à un cours de formation plus avancé. Pour ces étudiants c'était la dernière chance qu'ils avaient d'améliorer leur scolarité. On leur a fermé la porte. Sans ce cours de perfectionnement scolaire, ils ne pourront s'inscrire à un cours qui leur donnerait la possibilité d'apprendre un métier.

L'un après l'autre, ces étudiants ont dit qu'on leur avait donné la chance de faire quelque chose de leur vie et que maintenant on la leur avait enlevée. Je ne sais pas exactement pourquoi on a mis fin à ce cours de base de l'éducation permanente qui se donnait au Collège Niagara. La réponse du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) n'a apporté aucun éclaircissement.

Si le ministre réduit le nombre d'étudiants subventionnés dans un cours de cette nature, la province d'Ontario n'en subventionnera que 20 p. 100. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration déclenche une réaction en chaîne. Lorsqu'il y a moins d'étudiants, il y a des mises à pied, des congédiements et une restructuration du perfectionnement scolaire.

Il ne suffit pas de dire que ces étudiants peuvent retourner aux écoles élémentaires et secondaires déjà en place. Ces étudiants ont déjà dû faire un grand effort pour aller suivre un cours créé et parrainé par le gouvernement. Nous ne pouvons leur en demander plus.

Il ne suffit pas de nous répondre que les fonds ont été réaffectés. Il ne fait aucun doute qu'il faut financer et appuyer

le programme d'apprentissage. J'espère que nous verrons bientôt le jour où nous cesserons d'importer de la main-d'œuvre qualifiée d'outre-mer, car nous aurons alors chez nous suffisamment de gens qualifiés.

Vouloir réaffecter les fonds à des programmes pour lesquels les perspectives d'emploi sont assurées équivaut à condamner à jamais une couche de la population à une situation que le pays ne saurait accepter ni approuver. Les étudiants les plus durement frappés sont des femmes, celles vivant de l'assistance sociale et d'allocations familiales. Il en existe bon nombre d'autres dans les circonscriptions urbaines comme la mienne, qui souhaiteraient participer à pareil programme. Elles en attendent l'occasion depuis longtemps. Or celle-ci ne leur est désormais plus offerte. Ces femmes sont donc condamnées à tenir des emplois de serveuses, de barmaids ou de gardiennes d'enfants.

Ce collège a insisté sur la nécessité d'assurer ce genre de formation. La mise en œuvre du programme approuvé par le gouvernement et par l'université et destiné à aider les adultes ayant reçu une formation en deçà de la douzième année, a relevé le nombre d'inscriptions des étudiants en mesure de payer des frais de scolarité, le portant de 31, en décembre 1979, à 151, en décembre 1980. Il y a d'ailleurs une liste d'attente qui compte plus de 200 noms.

● (2220)

Les avantages que comporte la formation des adultes, dans un milieu adulte où il leur est permis de travailler à leur propre rythme, l'aide et l'appui financier qui leur avaient été offerts, de concert avec des services d'orientation et une instruction professionnelles ont suscité de l'espoir chez ces personnes et ont constitué pour elles un défi et une chance que beaucoup ont cru à jamais hors de leur atteinte. Or aujourd'hui, on vient de leur retirer à jamais cette possibilité, car au collège Niagara, un collège communautaire, ce programme n'est plus offert. Le ministre devrait réévaluer ses priorités afin que l'on continue d'offrir ce programme de formation de base des adultes au collège communautaire où il fera le plus de bien.

[Français]

**M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais commencer par corriger l'impression qui est donnée par le député. Il n'est pas question d'éliminer progressivement le programme de rattrapage scolaire au collège Niagara. Il y a eu effectivement une diminution du nombre de places de formation achetées à ce collège en vertu du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada, mais le programme n'est pas, comme le signale le député, sur le point d'être aboli.

Au cours de l'année financière 1980-1981, la Commission de l'emploi et de l'immigration avait acheté 82 places qui donnaient à toutes fins pratiques le droit à la possibilité d'inscrire 147 personnes. Pour l'année financière en cours, la Commission a acheté 64 places pour des prévisions de quelque 115 stagiaires. Cette diminution s'explique par l'accent qu'a donné le gouvernement aux programmes qui ont trait à l'emploi. Cette décision a été arrêtée en 1977 par suite de la parution d'un rapport du comité sénatorial permanent des finances nationales qui faisait valoir que l'éducation de base ressortissait essentiellement aux provinces. Des études subséquentes ont révélé que les cours préparatoires à la formation profes-